

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

AF/AA.

/ECRETS DU PREMIER MINISTRE

4)NNEE 1960 -8- N° 134/PCM

LE PREMIER MINISTRE,

VU la Loi n° 59-3 du 15 Février 1959 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU les Décrets n° 62/PCM du 26 Mai 1959 et 1/PCM du 1er Janvier 1960 portant nomination des Ministres et Secrétaires d'Etat ;

VU le Décret n° 109/PCM du 6 Août 1959 définissant les attributions des Membres du Gouvernement ;

/ E C R E T E :

ARTICLE 1er.-Mr. Arouna MAMA, Ministre de l'Intérieur est chargé d'assurer l'intérim du Ministre du Travail pendant l'absence de Mr. Paul DARBOUX.

ARTICLE 2.- Mr. René DERROUX, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales est chargé d'assurer l'intérim du Ministre de l'Education Nationale et du Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports pendant l'absence de M.M. OKE ASSOGBA et Michel AHOUANMENOU.

ARTICLE 3.- Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera./.-

FAIT A PORTO-NOVO, le 28 MAI 1960

AMPLIATIONS :

PCM	15
S.G.C.M.	4
Ministres	14
ASS.LEG.	4
Ht.COM.	1
J.O.R	1

Pour le Premier Ministre absent,
Le Ministre de l'Intérieur
chargé de l'intérim
du Vice-Premier Ministre;